

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 mai 2023

mis en ligne le 25/05/2023

CM20230522-14

TRAVAUX

Viabilisation du site « Nouveau Montjoux » à Ripaille - Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux

Monsieur LAHOTTE, Maire Adjoint en charge des sports, des loisirs et de la vie associative, expose :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Commande Publique,
- VU la délibération du 20 mars 2023 autorisant M. le Maire à signer les marchés (lots 1 à 4) en vue de la viabilisation du site « Nouveau Montjoux » à Ripaille

Les travaux sont actuellement en cours.

Pour rappel, par délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2023 et suite à la Commission d'Appel d'Offres du 14 mars 2023, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés suivants pour un montant total de 555 369,30 € HT (666 443,16 € TTC) :

Lots	Entreprises	Montants en € HT
1. Travaux de Génie Civil	EMC TP	181 956,70
2. Travaux électriques	SPIE CITYNETWORKS	196 386,00
3. Fourniture d'armoires électriques et prises	SPIE CITYNETWORKS	111 156,00
4. Fourniture de luminaires et matériel électrique pour distribution en surface	SPIE CITYNETWORKS	65 870,60

Des adaptations sont apparues nécessaires en cours de chantier, sans modification des délais d'exécution des travaux. Les modifications portent sur des augmentations de quantités pour des prix unitaires déjà existants (pour les lots 1 à 3) et un ajout de prix au bordereau de prix unitaires du lot n°1.

En ce qui concerne le lot n°1, l'avenant a pour objet :

- d'ajouter quatre prix nouveaux afin d'adapter les travaux de terrassement aux contraintes du site plus fortes que prévu pour permettre le passage en toutes circonstances des poids lourds,
- la réalisation de tranchées pour le passage de fils téléphoniques supplémentaires notamment (pour le poste de secours)

Il a une incidence financière de 37 954,92 € HT, soit une augmentation de 20,86 %.

En ce qui concerne le lot n°2, l'avenant a pour objet l'ajout de prestations supplémentaires afin de permettre l'augmentation de la puissance électrique de la scène, suite à des demandes provenant des artistes.

Il a une incidence financière de 22 008,00 € HT, soit une augmentation de 11,21 %.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE (arrivée à 19h10).

Absents excusés :

Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Deborah VERDIER	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

En ce qui concerne le lot n°3, l'avenant a pour objet l'acquisition de fournitures supplémentaires en vue de l'augmentation de la puissance électrique de la scène.
Il a une incidence financière de 12 621,00 € HT, soit une augmentation de 11,35 %.

Ce faisant, le coût global de l'opération s'établit comme suit :

Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	720,00 €
<i>Annonces légales (consultation de travaux)</i>	720,00 €
Travaux	555 369,30 €
Divers et imprévus (enveloppe initiale) <i>(5 % du montant des travaux)</i>	27 768,47 €
Avenant n°1 au lot n°1	37 954,92 €
Avenant n°1 au lot n°2	22 008,00 €
Avenant n°1 au lot n°3	12 621,00 €
Solde de l'enveloppe « Divers et imprévus »	-44 815,45 €
Total HT	628 673,22 €
TVA 20 %	125 734,64 €
Total TTC	754 407,86 €

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés en vue de la viabilisation du site « Nouveau Montjoux » à Thonon-les-Bains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 37 pour et 2 abstentions (Madame BAUD ROCHE, Madame BAUD ROCHE porteur du pouvoir de Monsieur ESCOFFIER), les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



A large, stylized signature in black ink, written over a blue circular official stamp of the Commune de Thonon-les-Bains. The stamp contains the text 'COMMUNE DE THONON-LES-BAINS' and 'Haute-Savoie - France'.

Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Jaillet', written over a blue circular official stamp of the Commune de Thonon-les-Bains.

Nicole JAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N°1 ¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Thonon les Bains
Place de l'hôtel de Ville
CS 20517
74203 Thonon-les-Bains Cedex
Tél : 04 50 70 69 68

B - Identification du titulaire du marché public

SAS EMC
15 rue des Arcouasses
ZI de Vongy
74200 THONON LES BAINS
Tél : 04 50 26 68 88
Mail : acceuil@emc-tp.com
N° SIRET : 319 656 674 00045

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Marché n°202321 :
Viabilisation du site « Nouveau Montjoux » à Ripaille – Lot 1 : travaux de génie civil

■ Date de la notification du marché public : 27 mars 2023

■ Durée d'exécution du marché public : travaux à effectuer jusqu'au 16 juin 2023 au plus tard et selon planning contractuel

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 181 956,70 euros
- Montant TTC : 218 348,04 euros

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant a pour objet d'ajouter quatre prix nouveaux au Bordereau de Prix Unitaires et de modifier les quantités de certains prix unitaires.

Les quatre prix unitaires sont les suivants (leurs quantités sont détaillés dans la tableau suivant) :

Nature de la prestation	Coût correspondant	Descriptif
PN1 : Transport de matériaux issus du terrassement en pleine masse pour le local transformateur	22,62 € HT / Tonne	Transport hors de l'emprise du chantier et dans un rayon de 5 km maximum des déblais issus du terrassement du poste de transformation électrique, y compris déchargement pour réemploi ou enfouissement. Prix à la Tonne. (Prix créé en complément du prix GC.V.14 de transport de matériaux de terrassement établi initialement pour les terrassements de moindre importance (43.52 € HT /T), et impliquant donc une immobilisation plus importante du Poids Lourds pendant les phases de chargement par rapport aux conditions bien spécifiques de réalisation du terrassement en pleine masse pour le local transformateur).
PN2	26,98 € HT / Tonne	Fourniture, Transport, Mise en œuvre, compactage de GNT 0/31.5 de carrière
PN3 : Mise en œuvre de graviers roulés lavés 30/60	22,96 € HT / Tonne	Fourniture, amenée et régilage soigné sur une épaisseur de 10 cm de graviers roulés lavés 30/60, rendu prêt à cylindrer.
PN4 : Compactage de l'arase de terrassement sur des superficies supérieures à 2000 m ² d'un seul tenant	0,23 € HT /m ²	Amenée du Compacteur vibrant à cylindres lisses type V2 minimum, cylindrage de la surface (surface herbeuse : 2 passes, surface empierrée ; cylindrage à refus), replis, tous frais et charges compris. (Prix créé en complément du GC.V.13 de compactage de l'arase de terrassement (1.82 € HT/m ²), dimensionné initialement sur des prestations de plus petites surfaces et entraînant de fait un moins bon rendement et une plus forte immobilisation, voire des amenées et replis multiples, du compacteur).

Ces prix sont fermes.

Il convient également d'ajouter les prestations suivantes (nouveaux prix unitaires cités plus haut) et leurs quantités et augmentation de quantités pour les prix unitaires cités dans chaque descriptif) :

Nature de la prestation	Coût correspondant	Descriptif
Passage de la puissance électrique de la scène de 250 KVA à 2*250 KVA	+ 3 284,81 € HT	Cette augmentation de puissance implique les augmentations de prestations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 55 mètres de tranchées effectuées mécaniquement (GC.E.01), avec application de la moins-value pour tranchée en terrain naturel (GC.E.07), - 2 m3 de tranchées effectuées manuellement (GC.E.02), - 17 m3 de déblais mis en remblais (GC.E.04), - 11 m3 de sable mis en enrobage ((GC.E.05), - La fourniture et pose d'un regard 1000*1000*50 (GC.E.09), - La mise en décharge de 15 m3 de matériaux extraits (GC.E.10), - 60 mètres de TPC annelé 160.
Renforcement de l'alimentation téléphonique du Poste de secours	+ 5 360,11 € HT	La mise en place d'une alimentation téléphonique filaire du poste de secours implique les augmentations de prestations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 160 mètres de tranchées effectuées mécaniquement (GC.E.01), avec application de la moins-value pour tranchée en terrain naturel (GC.E.07), - 37 m3 de déblais mis en remblais (GC.E.04), - 15 m3 de sable mis en enrobage (GC.E.05), - 9 percements de regards (GC.E.06), - 3 regards supplémentaires (GC.E.08) - 500 ml de TPC 45 (GC.E.15)
Terrassement pour transformateur Electrique	+17 916,96 € HT	La réalisation de ce terrassement implique les prestations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 488 m3 de terrassement à la Pelle Mécanique (GC.V.12), - 355 T de transport de matériaux issus du terrassement du transformateur (PN1), - 298 m3 de déblais mis en remblais (GC.V.18), - 19 m3 de fouille en tranchée (GC.H.01), - 5 Tonnes de GNT 0/31.5 (PN2)
Micro cloutage de la zone de circulation des Tours bus et Poids lourds de matériel technique.	+ 9 093,04 € HT	Destiné à permettre la circulation des Poids Lourds dans la zone technique indépendamment des conditions climatiques, ce micro cloutage implique les prestations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 374 T de graviers roulés lavés 30/60 (PN3) - 2.200 m² de compactage de l'arrase de terrassement (PN4)
Cylindrage de la zone piétonne	+2 300,00 € HT	Le cylindrage de la zone piétonne afin d'offrir au public une circulation plus sécurisée implique : <ul style="list-style-type: none"> - 10.000 m² de compactage de l'arrase de terrassement (PN4)

L'avenant aboutit à une plus-value de 37 954,92 € H.T.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : + 37 954,92 euros
- Montant TTC : + 45 545,90 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + 20,86 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 219 911,62 euros
- Montant TTC : 263 893,94 euros

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Thonon-les-Bains, le

Christophe ARMINJON

Maire de Thonon-les-Bains



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°1 ¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Thonon les Bains
Place de l'hôtel de Ville
CS 20517
74203 Thonon-les-Bains Cedex
Tél : 04 50 70 69 68

B - Identification du titulaire du marché public

SPIE CITYNETWORKS
780 route des vernes
Pringy
74370 ANNECY
Tél : 04 50 27 45 12
Mail : ao_el.scn@spie.com
N° SIRET : 434 085 395 00581

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Marché n°202322 :
Viabilisation du site « Nouveau Montjoux » à Ripaille – Lot 2 : travaux électriques

■ Date de la notification du marché public : 27 mars 2023

■ Durée d'exécution du marché public : travaux à effectuer jusqu'au 16 juin 2023 au plus tard et selon planning contractuel

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 196 386,00 euros
- Montant TTC : 235 663,20 euros

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant a pour objet de modifier les quantités de certains prix unitaires :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Nature de la prestation	Coût correspondant	Descriptif
Passage de la puissance électrique de la scène de 250 KVA à 2*250 KVA	+ 22.008,00 € HT	Cette augmentation de puissance implique les augmentations de prestations suivantes : - Fourniture et pose d'un coffret dans regard (ELEC.02), - Fourniture et pose de 300 mètres de câbles RO ² V Cuivre 1*240 mm ² (ELEC.06), - 1 Consuel supplémentaire (ELEC.14)

L'avenant aboutit à une plus-value de 22 008,00 € H.T.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : + 22 008,00 euros
- Montant TTC : + 26 409,60 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + 11,21 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 218 394,00 euros
- Montant TTC : 262 072,80 euros

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Olivier LEROUGE, Directeur Opérationnel		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Thonon-les-Bains, le

Christophe ARMINJON

Maire de Thonon-les-Bains



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°1 ¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Thonon les Bains
Place de l'hôtel de Ville
CS 20517
74203 Thonon-les-Bains Cedex
Tél : 04 50 70 69 68

B - Identification du titulaire du marché public

SPIE CITYNETWORKS
780 route des vernes
Pringy
74370 ANNECY
Tél : 04 50 27 45 12
Mail : ao_el.scn@spie.com
N° SIRET : 434 085 395 00581

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Marché n°202323 :
Viabilisation du site « Nouveau Montjoux » à Ripaille – Lot 3 : fourniture d'armoires électriques et prises

■ Date de la notification du marché public : 27 mars 2023

■ Durée d'exécution du marché public : délai de livraison des fournitures indiqué au CCTP

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 111 156,00 euros
- Montant TTC : 133 387,20 euros

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant a pour objet de modifier les quantités de certains prix unitaires :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Nature de la prestation	Coût correspondant	Descriptif
Passage de la puissance électrique de la scène de 250 KVA à 2*250 KVA	+ 12 621,00 € HT	Cette augmentation de puissance implique les augmentations de prestations suivantes : - 1 armoire Tarif Jaune 2 portes (ARM09), y compris plus-value de couleur (ARM10), - L'équipement électrique de l'armoire (ARM11), - Les Power Lock pour raccordement (ARM12) de l'armoire.

L'avenant aboutit à une plus-value de 12 621,00 € H.T.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : + 12 621,00 euros
- Montant TTC : + 15 145,20 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + 11,35 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 123 777,00 euros
- Montant TTC : 148 532,40 euros

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Olivier LEROUGE, Directeur Opérationnel		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Thonon-les-Bains, le

Christophe ARMINJON

Maire de Thonon-les-Bains